

NOTE D'INFORMATION

WINEO OBLIG CT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlas METTIOU
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24080 en date du 12/07/2024.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WINEO GESTION** sise à **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc** représentée par **M. El Houssine SAHIB** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

El Houssine SAHIB

WINEO GESTION
12, Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodrome
Casablanca - Maroc
Tél. : +212 (5) 22 94 48 84/85
Fax : +212 (5) 22 94 16 34

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts ou actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WINEO OBLIG CT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042020**
- Date et référence de l'agrément : **09/05/2018, GP18030**
- Date de création : **12/08/2013**
- Siège social : **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000 Dirhams**
- Société de gestion : **WINEO GESTION sise à 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc représentée par M. El Houssine SAHIB.**
- Etablissement dépositaire : **CIH BANK sise à 187, avenue Hassan II 20019 Casablanca représentée par M. Morad MIMOUNI et M. Abdelhakim AGOUMI.**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WINEO GESTION	EL HOUSSINE SAHIB	0522944884
CIH BANK	M.Saad Hajji Ouafi	0522479479

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI ET ASSOCIES représenté par M. Bahaa SAAIDI**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations CT
- Sensibilité min : 0.5
- Sensibilité max : 1.1
- Indice de référence : MBI CT (Moroccan Bond Index Court Terme, indice obligataire publié par BMCE Capital)
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir aux porteurs de parts un placement liquide avec une perspective d'appréciation régulière liée à celle du marché des taux à court terme, et une performance supérieure à l'indice de référence du fonds.
- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP investira en permanence au moins 90% de ses actifs hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, et il ne peut détenir d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM « actions », ni de parts d'OPCVM « diversifiés », ni de parts d'OPCVM « contractuels ».

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devise à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Obligations ;
- Titres de créances négociables ;
- Titres d'OPCVM monétaires ou obligataires ;
- Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 1 an.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **29/10/2013**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, si le jour est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvrable suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée dans les locaux de Winéo Gestion et dans les agences CIH BANK le premier jour ouvré qui suit sa détermination ;**

La publication de la VL est effectuée également dans un journal d'annonces légales selon une périodicité hebdomadaire.

- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion et dans les agences du CIH BANK.**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative.**
 - **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative.**
 - **Les demandes de souscription et de rachat doivent être reçues avant 12h30 le jour du calcul de la valeur liquidative pour être exécutées sur la base de cette dernière. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.**
- Affectation des résultats : **capitalisation entière. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.**
- Régime fiscal : **le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions sont nulles.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions sont nulles.
 - Cas d'exonération :
 - Néant.
- Frais de gestion :
 - 2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP Winéo Oblig CT sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion. Le règlement des frais de gestion provisionnés à la société de gestion se fait selon une périodicité hebdomadaire.

○

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais du Dépositaire	0,04% HT
2-Frais de l'AMMC	0,025% HT
3-Frais Maroclear annuels	3.600 HT
4-Frais Maroclear trimestriels	Selon les conditions en vigueur
5-Frais du Commissaire aux Comptes	20.000 HT
6-Frais de publications	Selon les tarifs du journal
7-Prestations Winéo Gestion	Frais de Gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)